



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE KAMOURASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 5 juillet 2021

**SÉANCE ORDINAIRE**

Séance ordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Pacôme tenue au lieu ordinaire des séances le 5 juillet 2021 à 19 h 30.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur le pro-maire	Sarto Dubé
Messieurs les Conseillers	Nicholas Ouellet
	Philippe Gauvin-Lévesque
	Pierre Lachaine
	René Royer

**ÉTAIENT ABSENTS**

Monsieur le maire, Robert Bérubé et monsieur le conseiller Martin Morais

Madame Gina Lévesque, agit à titre de secrétaire en l'absence de Madame Andréane Collard Simard, directrice générale.

Nous procédons à l'enregistrement de la présente réunion en vue de garantir une fidèle reproduction des discussions devant être consignées au procès-verbal.

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 19 h 30 et formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée par le président.

**138.07.21**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. le maire présente et fait la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour se lit donc comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 juin 2021
5. Gestion administrative et financière
  - 5.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
6. Demandes d'aide financière, matérielle ou humaine et invitations
  - 6.1 URSL du Bas-Saint-Laurent : demande d'adhésion
  - 6.2 L'Arc-en-ciel du cœur : levée de fonds
7. Entente, contrat, autorisation, nomination et appui
  - 7.1 Demande de monsieur Jean-Claude Lemieux
  - 7.2 Les Jardins du Clocher – Prêt 4 tables de pique-nique
8. Aménagement et urbanisme
9. Avis de motion et règlements
10. Dépôt des documents
11. Correspondance
12. Nouvelles affaires
  - 12.1 Conseiller au siège #6
13. Période de questions
  - 13.1 Conduites pluviales – Lieux à sécuriser
14. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller monsieur Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité

des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles affaires » ouvert.

139.07.21

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 JUIN 2021**

**ATTENDU QU'**une modification a été apportée au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juin 2021 concernant la résolution no 107.06.21.

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par le conseiller monsieur Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits, modifié par la présente résolution et déposé tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

**ATTENDU QUE** la municipalité a été sollicitée à certaines reprises concernant des conduites d'égouts pluviaux vétustes sur propriété privée ;

**ATTENDU QUE** ces conduites pluviales ne sont pas relevées sur les plans et reliées à notre réseau d'aqueduc et d'égouts, lequel est à la charge du bassin d'utilisateurs-payeurs de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** les conduites d'égouts pluviales en propriété privée ne sont pas de responsabilité municipale et qu'elles appartiennent aux immeubles sur lesquelles elles sont situées, ou relevées dans les actes notariés ;

**ATTENDU QUE** la loi sur la fiscalité municipale et la loi sur les compétences municipales permettent à la municipalité d'effectuer des travaux d'entretien et de réfection des conduites d'égouts pluviales sur une propriété privée, à la demande et aux frais du propriétaire de l'immeuble visé.

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par le conseiller, monsieur René Royer et adopté à l'unanimité des conseillers présents (Le conseiller Sarto Dubé se retire de la résolution car son terrain est touché par ce point à deux endroits soit par l'avant et l'arrière de sa propriété situé au 34, rue Fortier à Saint-Pacôme) **QUE** la municipalité transmette une lettre officielle pour aviser les citoyens concernés de la décision rendue par le Conseil municipal dans ce dossier.

140.07.21

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 28 JUIN 2021**

Il est proposé par le conseiller monsieur René Royer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2021 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

5. **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

141.07.21

5.1 **APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses suivantes et d'autoriser la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

Les dépenses incompressibles, les prélèvements et les comptes fournisseurs pour la période du 1er au 30 juin 2021, totalisant une somme de 167 949.52 \$ tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal.

Je, Andréane Collard Simard, directrice générale, certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 5 juillet 2021.

6. **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE, MATÉRIELLE OU HUMAINE ET INVITATIONS**

142.07.21

**6.1 URSL DU BAS SAINT-LAURENT : DEMANDE D'ADHÉSION**

**ATTENDU QU'**une demande d'adhésion a été présentée par L'URSL du Bas-Saint-Laurent dont la mission est de soutenir le développement et l'harmonisation des interventions en loisir et en sport.

**POUR CETTE RAISON**, il est proposé par le conseiller monsieur Nicholas Ouellet résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer à l'organisme URSL du Bas-Saint-Laurent au coût de 150 \$ afin de les soutenir dans leur mission.

143.07.21

**6.2 L'ARC-EN-CIEL DU COEUR : LEVÉE DE FONDS**

**ATTENDU QU'**une demande de commandite a été présentée par l'Arc-en-ciel du cœur pour une levée de fonds en vue de l'expansion de leurs services en acquérant un second local d'entraînement.

**POUR CETTE RAISON**, il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité par les membres présents de participer à la levée de fonds de l'Arc-en-ciel du cœur pour un montant de 100 \$ afin de leur permettre de poursuivre le travail entamé depuis 30 ans auprès de la population.

**7. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION, NOMINATION ET APPUI**

144.07.21

**7.1 DEMANDE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEMIEUX**

**ATTENDU QUE** monsieur Jean-Claude Lemieux a fait une demande à la Municipalité pour la réparation sur la clôture municipale où la base de certains poteaux sur une distance d'environ 20 mètres a été lessivée par l'eau ;

**ATTENDU QUE** monsieur Lemieux prétend en plus que cette partie de clôture a été installée sur son terrain lors de son installation initiale, il y a plus de 20 ans. De plus, monsieur Lemieux prétend que le ministère des Transports devait acheter une parcelle de son terrain pour normaliser cette situation ;

**ATTENDU QUE** monsieur Lemieux a fait arpenter cette partie de terrain pour confirmer ses dires mais qu'il ne veut pas déposer ce document à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le maire de Saint-Pacôme a été interpellé par monsieur Lemieux et que celui-ci lui a fait une offre verbale de règlement ;

**ATTENDU QUE** le maire de Saint-Pacôme a partagé cette offre avec le Conseil municipal et que ce Conseil refuse de discuter d'une offre sans voir le récent plan d'arpenteur.

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par le conseiller monsieur Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme exige d'avoir copie des plans d'arpentage récemment réalisés afin d'engager des corrections à la situation ;

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme ne fera aucune action tant et aussi longtemps qu'une preuve formelle soit déposée par monsieur Lemieux quant à la propriété du terrain où est implantée cette partie de la clôture.

145.07.21

**7.2 LES JARDINS DU CLOCHER – PRÊT DE 4 TABLES DE PIQUE-NIQUE**

**ATTENDU QUE** les Jardins du Clocher demande le prêt de 4 tables de pique-nique en vue de les installer sur le parvis de l'église.

**POUR CETTE RAISON**, il est proposé par le conseiller monsieur Philippe-Gauvin Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le prêt de 4 tables de pique-nique aux Jardins du Clocher qui seront installées sur le parvis de l'église.

**QUE** le prêt de ces tables de pique-nique soit autorisé uniquement pour le déroulement des activités de l'organisme et non à des fins privées.

**QUE** si des bris étaient occasionnés aux tables de pique-nique, les Jardins du Clocher en seront tenus responsables et devront les réparer.

## **8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

## **9. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENT**

## **10. DÉPÔT DES DOCUMENTS**

## **11. CORRESPONDANCE**

La correspondance est déposée au conseil et fait partie intégrante du procès-verbal.

1. Union régionale de loisir et sport : demande d'adhésion
2. Ministère des Transports : concernant le Programme d'aide à la voirie locale accordant une aide financière de 15 000 \$ pour les travaux d'amélioration des routes
3. MRC de Kamouraska : déclaration de compétence dans le domaine du transport collectif
4. Municipalité de Saint-Denis : Résolution concernant la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops
5. Arc-en-ciel du cœur : levée de fonds pour le projet d'expansion des services en acquérant un second local d'entraînement
6. Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation : suite au règlement modifiant le règlement sur l'eau potable entré en vigueur le 25 mars dernier, il est demandé aux municipalités de mettre en œuvre le plan municipal pour la réduction du plomb dans l'eau potable du réseau
7. Symposium de peinture : annulation de l'édition 2021
8. Les Journées de la culture : invitation à planifier avec eux les festivités marquant les 25<sup>e</sup> Journées de la culture qui se dérouleront du 24 au 26 septembre prochains
9. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : concernant le programme d'aide pour aider les ménages à la recherche d'un logement
10. Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent : l'organisme du bassin versant continue la lutte et l'éradication de la berce du Caucase et de la berce spondyle
11. Les Habitations Saint-Pacôme : demande d'ajout d'un luminaire dans le poteau existant en prolongeant la ligne électrique entre le 8, rue Alexandre et le 16, rue Martin

## **12. NOUVELLES AFFAIRES**

146.07.21

### **12.1 CONSEILLER AU SIÈGE NO 6**

**ATTENDU QUE** lors de la réunion préparatoire tenue le 31 mai dernier, le conseiller au siège no 6 monsieur Martin Morais a fait savoir qu'il donnerait sa démission ;

**ATTENDU QUE** le conseiller monsieur Martin Morais ne s'est pas présenté à la réunion ordinaire du 7 juin, à la réunion extraordinaire du 28 juin et à la réunion présentement en cours soit le 5 juillet 2021.

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir une lettre au conseiller monsieur Martin Morais lui demandant de confirmer sa démission à titre de conseiller au siège no 6 de manière officielle, et ce, dans un délai de 7 jours.

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Plusieurs questions sont soulevées de la part des citoyens qui ont reçu une lettre de la municipalité de Saint-Pacôme concernant des conduites pluviales vétustes sur leur propriété.

Étant donné que les questions portent sur la lettre transmise par la Municipalité au sujet des anciennes conduites pluviales, c'est madame Gina Lévesque qui prend les questions en note car moi Sarto Dubé, je suis directement touché par ce point. Madame Gina Lévesque redirigera les questions à monsieur le maire Robert Bérubé et à la directrice générale madame Andréane Collard-Simard.

Après discussion, il est suggéré qu'une rencontre soit tenue avec tous les citoyens qui ont reçu une lettre concernant les anciennes conduites pluviales afin de répondre à leurs questionnements et donner toutes les informations nécessaires dans ce dossier. La date de cette réunion sera établie lorsque monsieur le maire Robert Bérubé et madame Andréane Collard-Simard directrice générale seront présents.

147.07.21

### **13.1 CONDUITES PLUVIALES - LIEUX À SÉCURISER**

**ATTENDU QU'**un trou important est apparent sur le terrain situé au 11, rue St-Pierre et que sur le terrain situé au 12, rue Fortier, il y a un caisson en bois défoncé relativement aux anciennes conduites pluviales sur ces terrains ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de sécuriser ces deux endroits en vue de protéger la Municipalité de tout dommage important qui pourrait survenir suite à la présence de ces trous.

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les employés municipaux à sécuriser les lieux afin de signaler la présence de ces trous situés sur le terrain des deux citoyens concernés afin de protéger la Municipalité de tout dommage important.

148.07.21

### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 20 h.

\_\_\_\_\_  
Sarto Dubé  
Pro-maire

\_\_\_\_\_  
Gina Lévesque  
Secrétaire

Je, Sarto Dubé, pro-maire, atteste par la présente signature que cela équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions que contient le procès-verbal au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Sarto Dubé, pro-maire